

## Secondaire

### Développement de l'enseignement des langues vivantes au lycée

En ouvrant, ce mardi 27 mars au lycée Henri IV de Paris, le séminaire "L'enseignement des langues vivantes, perspectives", Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale a présenté ses propositions pour l'enseignement des langues vivantes au lycée.

#### **Une politique linguistique d'ensemble**

Affirmant que le développement de l'apprentissage des langues est "une cause essentielle favorisant la diversité culturelle et l'ouverture des esprits", le Ministre a souhaité placer ses propositions dans la suite logique de son récent plan d'introduction de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire et de l'objectif d'étude d'une seconde langue dès le début du collège.

Se plaçant résolument dans le cadre de l'année européenne des langues, Jack Lang a notamment insisté sur l'indispensable diversification des langues, considérant que "la connaissance de l'anglais est indispensable mais pas suffisante pour entrer de plain-pied dans ce siècle" et que seule cette diversification

permettrait à la France de défendre l'apprentissage de notre propre langue dans les autres pays.

En ce qui concerne le lycée, les mesures annoncées visent à favoriser chez les élèves la maîtrise d'au moins deux langues vivantes, en plus de la langue maternelle et à donner une dimension internationale à l'action des établissements scolaires .

#### **L'organisation**

Dès la rentrée 2001, les lycées volontaires pourront expérimenter de nouvelles pistes comme la globalisation des grilles horaires, afin de réaffecter les élèves par niveau de maîtrise de la langue, en supprimant les distinctions entre LV1 et LV2. Toutes les équipes pédagogiques auront le choix de l'organisation des séances dans le cadre de l'horaire réglementaire.

Par ailleurs, des mesures permettront une plus grande diversification des langues avec même grille horaire, offre élargie à une troisième langue. Il y aura gel de toute suppression de poste dans les langues moins enseignées et suppression des sous-services.



L'étude de l'arabe comme LV3 sera proposée en 2001, là où la présence d'enseignant le permet, et une préparation à l'épreuve facultative du baccalauréat est organisée dès cette année.

Des outils d'évaluation de la compréhension de l'oral seront mis en place, l'utilisation des langues vivantes avec les autres disciplines sera favorisée et des recommandations pour l'organisation et l'équipement des salles de langues seront diffusées, notamment pour l'intégration des TIC.

### **La dimension internationale**

Afin de favoriser l'ouverture internationale des lycées, un correspondant à la coopération internationale sera nommé dans chaque bassin de formation auprès du DARIC (délégué académique aux relations internationales et à la coopération).

Les séjours de moyenne durée dans des établissements étrangers (six semaines) seront encouragés pour les élèves de seconde (qui bénéficieront d'accompagnement du CNED pour les autres matières) et les établissements seront invités à accueillir, pour deux semaines, des enseignants étrangers de disciplines non linguistiques.

Pour les lycées professionnels, des sections

européennes seront ouvertes avec stages en entreprise à l'étranger et une mention "européenne" sera jointe aux diplômes des élèves ayant suivi une partie de leur formation à l'étranger.

### **Le lien avec les services académiques de formation continue**

Une réflexion est engagée sur l'aide méthodologique à proposer aux élèves suivant une langue vivante non enseignée dans leur lycée et une expérimentation du site internet Dialang est mise en place. Enfin, le diplôme de compétence en langue est adapté pour les élèves des sections européennes.

### **Une orientation irréversible**

Le Ministre a souhaité un engagement collectif total parce que "l'enseignement des langues vivantes n'est pas un luxe mais une nécessité". Cet engagement ira de la Grande section de maternelle à l'Université car les étudiants doivent poursuivre l'étude des langues, quelle que soit leur discipline de prédilection. Il y va, selon la conclusion de Jack Lang, de "la capacité de la France à demeurer un grand pays et à rayonner".

Dossier de presse disponible sur :

<http://www.education.gouv.fr/discours/>

